

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Con. ort. 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4



MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

ELECTION SÉNATORIALE DU RHÔNE

Du 10 Janvier 1892

Candidat désigné par le Congrès sénatorial

Jean CLAPOT

Ancien Président du Conseil général

Membre du Conseil général du Rhône

La Candidature Thévenet

On dirait, à entendre le journal de M. Thévenet, que le corps électoral du Rhône manquant à tous les devoirs, à toutes les grâtes, élimine d'ores et déjà ce député, et le renvoie à son cabinet d'affaires.

M. Thévenet n'est donc pas député en cours de mandat ? Il ne met donc pas au service, soit de la République, soit des actions de Panama, l'éloquence que la nature lui a octroyée ?

Hier encore, il essayait d'expliquer son attitude dans la 17^e commission — et il faut même ajouter qu'il ne semblait guère avoir l'oreille de la Chambre.

Mais enfin, il est au Parlement ; il n'y travaille peut-être pas autant qu'on le souhaiterait, mais il est fort occupé, d'ailleurs, et on ne peut se surmener de tous les côtés à la fois.

Pourquoi donc reprocher à la délégation sénatoriale du Rhône un ostracisme qui n'existe pas, attendu que M. Thévenet n'a qu'à rester sur son banc de député pour continuer à y servir la démocratie et ses amis ?

Et n'est-ce pas plutôt à lui que nous avons le droit d'adresser ce reproche et cette question :

Pour quelle raison, vous qui êtes et qui resterez député, quoi qu'il arrive, pour quelle raison voulez-vous priver le Sénat et le pays des services que votre concurrent peut leur rendre ?

M. Clapot nommé, vous ne perdez ni votre situation parlementaire, ni l'influence dont vos amis et vos associés ont, paraît-il, tant besoin.

Mais alors pourquoi vous dressiez-vous contre ce candidat choisi par la réunion plénière des députés, pourquoi lui faites-vous de l'obstruction, pourquoi, en dépit de la discipline républicaine, lui fermez-vous la porte du Parlement que prétendent lui ouvrir les électeurs venus, soit en leur nom, soit au nom de leurs collègues, se mettre d'accord sur le choix de leur candidat ?

Vous êtes avocat, vous avez beaucoup de talent, c'est vous qui le proclamez et nous n'y contredisons pas ; vous avez sauré la France et la République, c'est vous qui l'ajoutez... ce qui nous semble empreint, nous l'avouons, d'une certaine dose d'exagération, attendu que, dans l'aventure boulangiste, vous n'avez fait que votre métier de chef de la magistrature, et que tous les membres de la Haute-Cour peuvent revendiquer leur part de résolution et d'énergie. Vous ajoutez même que vous avez risqué votre tête... ce qui fait sourire discrètement ceux qui vous savent plus malin que ça...

Vous n'avez qu'à faire comme le nègre : vous n'a vez qu'à continuer.

Mais veuillez continuer à la Chambre, et non au Sénat.

Le besoin ne se fait pas sentir autant

que vous le croyez, d'un avocat de plus à la Chambre haute.

Les avocats sont brillants, superficiels ; ils ont pour première qualité de parler sur n'importe quel sujet, même sans avoir préparé leur dossier ; ils ont pour principal défaut d'avoir tant de fois plaidé le pour et le contre, qu'ils n'ont plus, en place d'opinions sincères, qu'un scepticisme incurable ; — et il y a déjà tant d'avocats au Sénat !

D'autant mieux que vos associés ne s'en cachent pas : on est bien aise que vous alliez là-bas pour laisser votre place de député toute chaude à prendre par un jeune Eliacin qui a aussi bon appétit que vous et qui porte comme vous la toque et le rabat. — Cela ferait deux avocats au lieu d'un : la moitié suffit.

Les électeurs sénatoriaux se sont dit qu'ils préféreraient à Pic de la Mirandole, — c'est-à-dire au rhéteur discutant sur tout et sur autre chose encore, — un homme de valeur sérieuse, rompu aux affaires publiques qu'il manie depuis vingt ans, connaissant, par profession, les coins et recoins du département, en rapports constants avec les populations rurales, avec les communes dont le Sénat doit, de plus en plus, être le grand conseil, un homme qui, comme président ou rapporteur, a été à la tête de toutes les commissions s'occupant des grandes affaires départementales, un travailleur acharné qui estime que l'étude complète d'un dossier vaut mieux qu'un speech superficiel, — ce speech fut-il tourné de façon à rendre jaloux feu Cicéron.

M. Clapot, qui dit nettement, sobrement et complètement ce qu'il a à dire ; M. Clapot, qui est un des spécialistes les plus écoutés de nos assemblées départementales ; M. Clapot, en prenant l'autre jour la parole, s'est défendu d'être un orateur.

Là-dessus, vous vous rappelez votre parenté éloignée avec Démosthène, et vous vous étonnez de ce « cet arpenteur » ose se mesurer à Monsieur Thévenet, avocat.

Or, on apprend plus en arpentant au nord et au sud du département, qu'en di sertant spirituellement à la salle des pas perdus — ou ailleurs.

La démocratie radicale ne saisit pas bien la différence que vous voulez établir entre les mérites d'un plaideur de bons et de mauvais procès, et l'indignité d'un géomètre habile, estimé de tous — et devenu, en vingt ans — un de nos hommes publics les plus compétents et les moins indésités.

Dans un journal comme le votre, Monsieur le radical Thévenet, ce sont là des délains qui étonnent. Nous ne vous pensions pas d'aristocratie si facile à effaroucher ; — et nous ignorions que vous ne pouviez plus supporter le voisinage ou la rivalité d'un homme d'aussi mince espèce qu'un « arpenteur », c'est vous qui le nommez ainsi, — oubliant d'ajouter que, depuis vingt ans cet arpenteur est membre de nos corps élus et qu'il présidait, hier, avec honneur le conseil général du Rhône.

Quant à votre curieux argument sur le peu d'importance des réunions plénières, nous y reviendrons demain.

(A suivre.) PAUL BERTINAY.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

NOUVELLES ÉLECTORALES

UN CANDIDAT RÉACTIONNAIRE

L'attitude de M. Thévenet porte ses fruits.

En présence du triste spectacle donné par l'obstination de ce candidat et de ceux qui maintiennent sa candidature, les réactionnaires ont compris dès suite que le moment était venu d'essayer de nouveau la manœuvre qui leur a si bien réussi, il y a deux ans, lors de l'élection de la circonscription de Givors.

On nous annonce que M. Vachez, avocat, bâtonnier, se présente au Sénat.

Nous sommes curieux de savoir comment M. Thévenet et ses partisans expliqueront demain leur attitude — et si ce sont les 57 voix de ce candidat qui lui paraissent un titre suffisant pour tenter un acte qui était hier un acte d'indiscipline orgueilleuse, — qui devient, à partir d'aujourd'hui, un acte de félonie républicaine.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

M. Jules Grévy et le Pape

Paris, 6 janvier.

En juin 1883, le pape Léon XIII fit remettre par le nonce à M. Jules Grévy, président de la République française, une lettre personnelle dans laquelle le pape se plaignait de l'hostilité de certains partis contre la religion.

Le pape protestait en même temps contre les expulsions de différents ordres religieux, contre l'exclusion de l'enseignement de la religion dans les écoles, contre le divorce et le service militaire imposé aux séminaristes. Il terminait en disant qu'il espérait que, grâce à la haute autorité du Président, la France conserverait les avantages précieux de la paix religieuse, et en lui envoyant, ainsi qu'à sa famille et à la France catholique, sa bénédiction apostolique.

Le Temps dit qu'il a la bonne fortune de pouvoir publier aujourd'hui le texte confidentiel et inédit de la réponse de M. Jules Grévy, écrite toute entière de la main de l'ancien président de la République.

Le Temps ajoute que les circonstances présentes donnent à cette lettre une actualité singulière. La voici :

Très Saint Père, J'ai reçu la lettre que Votre Sainteté m'a fait l'honneur de m'écrire, au sujet des affaires religieuses de la France. Personne plus que moi ne déplore le caractère quelles ont pris et ne désire plus ardemment une solution qui concilie les intérêts de l'Eglise et ceux de l'Etat. Votre Sainteté se plaint avec juste raison des passions antireligieuses. Il en existe certainement à côté des sentiments opposés de la grande majorité des Français ; mais ces passions que je reprouve, peut-on me connaître qu'elles sont nées principalement de l'attitude hostile d'une partie du clergé à l'égard de la République, soit à son avènement, soit dans les luttes qu'elle a eues depuis à soutenir pour son existence, soit dans celles qu'elle soutient encore journellement contre ses mortels ennemis ? Dans ce funeste conflit de passions contraires, je ne puis malheureusement que fort peu servir les ennemis de l'Eglise. Votre Sainteté peut beaucoup sur les ennemis de la République. Si elle daignait les maintenir dans cette neutralité politique qui est la grande et la sage pensée de son pontificat elle nous ferait faire un pas décisif vers l'apaisement si désirable. Dans son appel au président de la République...

blique, Votre Sainteté ne doit pas perdre de vue le rôle assigné au chef du pouvoir exécutif par la Constitution française.

En ce qui concerne les mesures gouvernementales, renfermées dans son irresponsabilité, le président doit s'abstenir de tout acte personnel : il ne peut qu'offrir ses conseils au ministère et il ne manque pas à ce devoir.

Quant aux lois et aux résolutions parlementaires, il n'y intervient que par ses ministres qui ont eux-mêmes à compter avec les majorités des deux Chambres. Toutefois, grâce au temps qui amène avec lui la réflexion et l'expérience, grâce aux dispositions que manifeste le Parlement, grâce aux efforts du gouvernement qui s'est ainsi des sentiments les plus modérés et les plus conciliants, il est permis d'entrevoir des jours moins difficiles, et si votre sainteté daigne persévérer dans l'attitude que sa bienveillance et sa haute intelligence des choses et du temps présent lui ont fait prendre, aux applaudissements respectueux de tous les amis éclairés de la religion et de la paix publique, si la partie hostile du clergé finit par désarmer, nous avons l'espoir de voir tomber bientôt ces regrettables débats et d'arriver, enfin, à une heureuse pacification.

Je demande à Votre Sainteté la permission de ne pas la suivre dans le détail des divers points auxquels sa lettre touche. J'aurais beaucoup de choses à approuver. Il en est quelques autres sur lesquelles je demanderais peut-être à faire de respectueuses réserves, mais le caractère de ma fonction ne me permet pas d'entrer personnellement dans une discussion que la loi réserve aux ministres responsables.

Je leur ai communiqué la lettre de Votre Sainteté recommandant à leur plus vive sollicitude les griefs qu'elle renferme. Je suis assuré qu'ils feront ce qui dépendra d'eux pour leur donner toute la satisfaction possible.

Je remercie Votre Sainteté du précieux témoignage d'estime et de confiance dont elle m'a honoré en m'adressant personnellement sa lettre. Je la remercie aussi de la bénédiction apostolique qu'elle a daigné, à cette occasion, donner à la France, à ma famille et à moi, et je la prie d'agréer l'humaine expression de ma haute vénération et de mon profond respect.

J. GRÉVY,

Président de la République française.

Autour du Parlement

Une Nouvelle Fête Nationale

Paris, 6 janvier.

Un certain nombre de députés, parmi lesquels MM. Camille Dreyfus, Reinach, Beauquier, Pichon, Jacques, Deniau, Lacote, Labussière, Bastide, Lecroix, Escanyé, Caze, vont déposer sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :

Art. 1^{er}. — La journée du 22 Février 1892, centenaire de la proclamation de la République, est déclarée fête nationale.

Art. 2. — Les crédits nécessaires à la célébration de cette fête seront prélevés sur les ressources générales de l'exercice 1892.

Le Confit sur les Pétales

La commission des douanes, après une vive discussion, a repoussé, par 13 voix contre 11, un amendement de M. Peytral, tendant à décider dès maintenant que le droit sur le pétrole raffiné serait de 12 francs à partir du 1^{er} octobre.

M. Viette avait l'intention, si cet amendement était adopté, de demander que le droit de 7 francs sur les pétroles bruts fût également fixé dès maintenant.

La commission s'est ralliée ensuite à la décision du Sénat. La majorité de la commission s'est déterminée, par cette raison, qu'en somme le dernier mot appartiendrait, par ce système, à la Chambre.

Si celle-ci ratifie la décision du Sénat, elle aura la certitude que le 1^{er} octobre prochain les droits de 18 et 26 francs auront cessé d'exister et alors, de deux choses l'une, ou les deux Chambres se seront mises d'accord pour voter le projet de loi spécial que le gouvernement doit présenter et qui établira de nouveaux droits réduits et le dégrèvement sera définitivement acquis, ou cet accord ne sera pas intervenu et alors il y aura non plus une réduction, mais une exemption totale de droits sur le pétrole, c'est à dire plus que les promoteurs du dégrèvement n'ont demandé. C'est entre les deux systèmes que la Chambre va opter demain.

Chronique Parisienne

LA LOI ET LES ÉVÊQUES

Je voudrais bien, moi aussi, dire mon mot sur l'affaire de l'évêque de Carcassonne, car il me semble que l'on a quelque peu déraisonné à ce propos.

Mgr de Carcassonne a senti le besoin d'aller à Rome, rendre visite au souverain pontife. Il n'y a pas de mal à cela. Mais la loi, une loi qui date du Concordat, porte que les évêques ne pourront s'absenter de leur diocèse, pour se rendre en pays étranger, sans demander au gouvernement français, l'autorisation de s'absenter.

Mgr passé outre à cette loi et, sans prévenir le ministre, l'entreprend son voyage. A son retour, le ministre, dans une lettre fort courtoise, avertit le prélat qu'il lui sera retenu, sur ses appointements, une somme correspondant au nombre de jours pendant lesquels il a résidé loin de son diocèse.

L'évêque répond : « J'aurais le droit de protester contre cette mesure. J'aime mieux me borner à vous accuser réception de votre lettre. A quoi me servirait-il de vous dire qu'en allant à Rome, je n'ai fait que m'acquitter d'un des devoirs les plus sacrés de ma charge... »

Sur quoi les feuilles pieuses fulminent contre l'intolérance du ministre et rient à la persécution. Les sceptiques eux-mêmes, M. Magnard en tête, donnent raison à Monseigneur, et s'étonnent d'un procédé qu'ils traitent de taquinerie.

Pardon ! je voudrais bien savoir qui, en cette affaire, a commencé, qui a été le lapin de la chosse. C'est en effet un des devoirs les plus sacrés de la charge qui incombe aux évêques d'aller conférer avec leur père spirituel sur les besoins moraux de leur diocèse. Mais personne, que je sache, n'a contesté ce point. Oui, en se rendant à Rome, Mgr de Carcassonne accomplissait un devoir. M. le ministre des cultes le reconnaît ; il allègue seulement que Mgr ne devait point vaquer à l'accomplissement de ce devoir, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation.

Cette autorisation ne lui eût certes pas été refusée ; mais c'était une déférence témoignée au pouvoir civil, de qui les évêques tiennent leur nomination, de qui ils reçoivent un traitement.

Je vais faire une comparaison un peu triviale. L'écolier en classe a besoin de sortir, il commence toujours, n'est-ce pas ? par lever la main : Permettez, monsieur... ! le maître ne refuse jamais ; mais il n'aurait bientôt plus de discipline si l'enfant, sous prétexte qu'un refus n'est pas possible, sortait sans avertir le professeur.

Mgr de Carcassonne allègue, il est vrai, qu'il a déjà ainsi plusieurs fois quitté son diocèse sans permission, et que jamais le ministre n'a eu l'air de s'en apercevoir ; qu'il s'est cru dès lors autorisé à violer paisiblement une loi au respect de laquelle on ne l'avait jamais rappelé.

Mais qui lui dit que ce n'est pas précisément la désobéissance avec laquelle il avait violé la loi qui a averti le ministre du danger qu'il y avait à laisser passer, sans y prendre garde, ces violations impertinentes ?

Permettez-moi de reprendre ma comparaison de tout à l'heure.

Il peut se faire qu'une fois par hasard, si un élève très pressé file dehors sans prendre le temps de prévenir son professeur, celui-ci ferme les yeux sur un manquement à la discipline, qui, ne devant pas se répéter, perd de son importance et de son agreur ; mais si le même

enfant revient à la charge, si surtout on exemple trouve de nombreux imitateurs, le maître est obligé de le rappeler à l'ordre et de lui remettre sous les yeux le texte du règlement.

C'est l'histoire de nosseigneurs les évêques vis-à-vis du pouvoir civil. Ces messieurs affectent des allures d'indépendance qui ne laissent pas que de être blessantes pour lui. Rien ne leur sert plus aisé, quand ils ont résolu d'aller faire un tour à Rome, que d'en prévenir leur ministre et de lui demander son autorisation. Ce serait l'affaire d'une lettre à écrire. Il leur déplaît de lui donner ainsi barre sur eux. Ils tiennent, alléguant le pape, à bien marquer qu'ils ne relèvent en effet que du pape. Ils le font exprès, pour narguer le pouvoir civil.

Qu'y a-t-il d'étrange à ce que le pouvoir civil prenne sa revanche et leur rappelle, en termes polis, mais fermes, que la loi est la loi, et que tout citoyen français, fut-il évêque, s'y doit conformer ?

Cette loi n'est pas si sottise ni si inutile qu'on veut bien le dire. Il peut se présenter telle ou telle circonstance où le ministre aura lieu d'en faire usage. Supposez un certain nombre d'évêques s'apprêtant pour aller faire à Rome une manifestation anti-française. Supposez quelque incident comme celui dont les derniers pèlerinages nous ont rendus témoins, et un évêque d'esprit broillon (il y en a de tels), profitant de la circonstance pour aller rendre visite au pape et jeter de l'huile sur le feu.

Supposez... mais le champ des hypothèses est infini. Il faut bien qu'à ces cas pareils le ministre des cultes ait armé d'une loi, qui l'autorise à présenter des observations à Messieurs les évêques, et à prononcer au besoin une interdiction formelle.

J'ignore si le cas s'est présenté ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été prévu, et prévu par un homme qui, le lendemain du Concordat signé, ne demandait qu'à vivre en paix avec l'Eglise catholique qu'il venait de restaurer en France, malgré l'avis de ses conseillers les plus sages.

Ce n'est pas avec lui que les évêques se seraient permis de badiner. Ils en prennent plus à leur aise avec la République qui est bonne fille. Ils ont depuis longtemps éprouvé sa patience ; ils savent qu'on peut lui désobéir et la narguer sans qu'elle se fâche, et ils en abusent.

Nous avons vu, en ces derniers temps, la plupart de nos évêques faire cause commune avec un des leurs qui avait été déferé à la justice pour une lettre insolente adressée au ministre, et quelques-uns d'entre eux même revendiquant l'honneur d'être poursuivis avec leur collègue. C'était une levée de bouillottes.

Il est tout naturel que le ministre, voyant si prompts à la révolte, se soit dit : Le temps des concessions est passé. Nous pouvons laisser dormir la loi, quand ils ne la font que pour l'oublier, au moment où ils la violent, pour le plaisir de nous railler et de nous faire voir qu'ils ne nous craignent pas, il est juste de la leur appliquer dans sa rigueur.

Rentrons dans la légalité stricte. La loi défend à un évêque de s'absenter sans permission ; Mgr de Carcassonne n'en a pas demandé pour se rendre à Rome ; rappelons-lui qu'il tombe sous le coup de la loi.

S'il y a au monde une conduite qui soit juste en soi et, de plus, justifiée par les circonstances, c'est assurément celle de M. Fallières. Je ne comprends rien à la mauvaise humeur de M. Magnard qui sait parfaitement ce que c'est pour les évêques qu'ont été faits les vers de la fable :

Laissez-leur prendre un pied chez vous, Ils en auront bientôt pris quatre.

FRANÇOIS SARCÉY.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 7 Janvier (53)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACHI

Roman inédit (1)

LIII

C'est quelques jours après cette aventure que le baron de Sora se décida à renouer connaissance avec son vieil ami Chipola.

Mary Percy, bien stylée, le tenait au courant de ce que Martel-Chauvey lui racontait sans défilé.

C'est ainsi qu'Angelo avait appris le gros mouvement d'argent qui devait se faire entre le Crédit du Sud-Est et la Banque Lyon-Loire.

Ce roulement de fonds coïncidait justement avec la fête que le banquier donnait rue de la République et où, naturellement, Sora était invité.

C'est le moment d'agir ou jamais, pensa l'aventurier, et dès lors sa décision fut prise.

Il connaissait bien le terrain où il allait livrer ce fite dangereuse bataille ; il avait, à la dernière réception de Martel-

Chauvey, étudié tout spécialement le lieu et les gens. Il savait comment se glisser sans bruit, par le vestiaire jusqu'au bureau grillagé où couchait François Dommartin.

Déjà, l'autre jour, il y était arrivé sans encombre. Il était resté là, un grand quart d'heure, aux aguets, silencieux, regardant dormir le vieux garçon de caisse penché, et de l'autre côté de la cloison mobile, contre laquelle on entassait les chapeaux, les parapluies et les cannes, grouillaient le bro. haba à la fête ou s'éparpillaient des lambeaux de phrases d'orchestre...

Il suffisait donc de se débarrasser de ce François Dommartin... de s'en débarrasser... sérieusement ; et c'est alors que, du premier coup, Angelo avait pensé à Chipola.

Il avait donc — parce qu'il vaut toujours mieux faire ces affaires-là soi-même, — il avait donc pris le chemin de la Villette lyonnaise et s'était arrêté au premier bouillon, un peu plus propre que les autres, rencontré sur le bord du cours Lafayette.

Là, avisant un gamin qui se traînait dans un coin :

— Eh ! petit !... Le petit le regarda sournoisement, mais sans faire aucunement mine de venir à lui.

— Il paraît, se dit Angelo, qu'il lui faut d'autres arguments, à ce crapaud.

Et tirant de son gousset une pièce de vingt sous, il la fit bien ostensiblement briller entre ses doigts, en répétant :

— Eh ! petit !...

Mais déjà l'autre, comme hypnotisé par la vue du métal, tournaient autour de ce bourgeois qui avait une si intéressante façon d'engager la conversation.

— Veux-tu gagner ça ?

L'œil du montard brilla à son tour de convoitise.

— Je veux bien, m'ssieu !...

— Connais-tu un Italien, un grand, maigre, les cheveux et la barbe frisés, qui vend des statues en terre rouge, qui a un chien et qui demeure là, tout près, en passant par ce sentier ?

— Chipola !... fit le petit.

— Tiens, pensa Angelo, il n'a pas changé de nom !... Je n'avais pas besoin de tant donner d'explications.

Et, répondant à l'enfant :

— Oui, c'est bien celui-là, c'est Chipola que je veux dire. Tu le connais ?

— Oui, m'ssieu.

— Sais-tu s'il est chez lui ?

— Il doit y être, m'ssieu.

— Eh bien, va lui dire qu'une personne qui a de l'ouvrage à lui donner veut lui parler tout de suite.

— Et les vingt sous ? fit le gamin en désignant du regard la pièce que Sora tournait toujours entre ses doigts.

— Je te les donnerai quand tu reviendras avec Chipola.

Le montard courait déjà du côté de la baraque où l'Italien vivait en famille.

Cinq minutes après, il revenait en courant.

— Le voilà, m'ssieu !... J'ai gagné mes vingt sous.

On voyait, en effet, poindre à l'horizon

de la fenêtre du cabaret la mine patibulaire du marchand de statuettes.

Angelo jeta la pièce au gamin et se disposa à recevoir son vieux camarade.

Chipola, lui, arrivait sans trop se presser. Il avait pensé tout de suite que quel qu'amateur de terres cuites venait le relancer jusque dans son taudis qu'il appelait parfois avec une déplorable fatuité son atelier.

Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que pareille aventure et semblable aubaine lui survenaient. Il avait même constaté que ces amateurs-là, qui venaient jusqu'à lui, payaient plus cher que les autres... ceux qu'il fallait racoler dans les cafés et dans les brasseries, et il supputait déjà des gains agréables quand, ouvrant la porte du cabaret, il se trouva face à face avec Sora.

Il ouvrit la bouche, écarquilla les yeux et, immobile, stupéfait, laissa seulement écouler cette sotte exclamation.

— Toi !...

Mais déjà Angelo avait mis un doigt sur sa bouche. Ce geste rapide avait suffi pour rappeler à la prudence et à la discrétion le marchand de statuettes qui comprenait bien que ce beau monsieur ganté, couvert d'un pardessus de fourrure, devait avoir beaucoup de raisons pour ne pas se tutoyer avec un Chipola.

— C'est vous qui vous appelez Chipola, lui demandait Angelo de sa voix la plus calme en le regardant fixement entre les deux yeux comme pour lui dire :

— Attention !... Sois à la hauteur de

la situation !... joue la comédie comme moi !...

De telle sorte que Chipola, qui comprenait très bien, en effet, tout ce que ce regard troublé dire, répondit avec quelque hésitation, mais de façon à n'éveiller aucun soupçon chez la cabaretière, qui torchonnait autour de son petit fourneau.

— Oui... c'est moi... Chipola.

— Vous avez des statues à vendre ?

— Mais... certainement... On en a toujours en magasin.

— C'est très bien. Qu'avez-vous de prêt ?

Chipola reprenait contenance, et ce fut en commençant digne de ce nom qu'il énuméra avec complaisance et solennité :

— J'ai le Chanteur florentin (il prononçait Santour florentin), le David, l'Arlequin...

— Ça suffit, interrompit Sora. Vous apporterez dans une heure un Chanteur florentin chez le baron de Sora, 13, quai de la Guillotière, au rez-de-chaussée.

— Le baron ? insista Chipola, pour se faire redire l'adresse de ce noble, qu'il n'avait pas l'honneur de connaître.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 6 janvier. Il est de nouvelle question dans la presse de la suppression des attachés militaires.

M. de Freycinet n'a jamais songé à prendre l'initiative de cette mesure et il ne la prendra certainement pas.

Il serait aisé de citer des attachés militaires qui appartiennent à 4 familles modestes et n'ont que leur solde.

Le Rendement des Impôts

Paris, 6 janvier. L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus directs ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de décembre 1891.

Les résultats accusent une plus-value de 8.882.000 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 5.437.900 francs par rapport à la période correspondante de 1890.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur : L'enregistrement, 2.627.100; le timbre, 563.500; l'impôt à 0/0 sur les valeurs mobilières, 375.500; les douanes, 5.951.500; les sels, 77.900; les contributions indirectes (monopoles), 687.600; les postes, 1.981.800; les télégraphes, 406.000.

Les moins-values ressortent sur : les contributions indirectes, 38.900; les sucres, 3.644.000.

Par rapport au mois de décembre 1890, il y a augmentation sur : l'enregistrement, 1.565.000; le timbre, 378.700; l'impôt à 0/0 sur les valeurs mobilières, 459.500; les douanes, 5.801.000; les contributions indirectes, 920.600; les sels, 68.000; les postes, 1.324.000; il y a diminution sur : les sucres, 4.821.000; les contributions indirectes (monopoles); 329.000; les télégraphes, 775.000.

Les Tarifs douaniers

Montpellier, 6 janvier. L'union des associations agricoles du Sud-Est, dans sa session de Montpellier, a émis le vœu que les Chambres s'occupent exclusivement aux décisions prises au sujet du tarif douanier.

Aujourd'hui, à 2 heures, a eu lieu une réunion extraordinaire du conseil général de l'Hérault, dans laquelle le vœu suivant a été adopté à l'unanimité moins une voix : « Adopté à l'unanimité moins une voix : « Adopté à l'unanimité moins une voix : « Adopté à l'unanimité moins une voix : »

Les sénateurs et députés du département sont chargés de présenter au gouvernement le dit vœu.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 6 janvier. COMITÉ CONSULTATIF DES CHEMINS DE FER. M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a soumis à la signature du président de la République un décret prorogant pour deux années les pouvoirs du comité consultatif des chemins de fer.

Tous les membres qui font partie actuellement de ce comité sont maintenus en fonctions, sauf un représentant du ministre de la guerre, le général France, qui est remplacé par le général Renouard.

LES PRODUITS DU PARI MUTUEL

Prochainement se réunira au ministère de l'Agriculture, pour procéder à la répartition des fonds prélevés sur le produit du pari mutuel au profit de la bienfaisance publique, d'après la loi sur les courses, la commission spéciale instituée à cet effet.

Ajoutons que les prélèvements faits de situation s'appuyait sur la reconstitution désormais complète de ses forces militaires.

Les manœuvres de Champagne, exécutées par les 2^e, 6^e, 7^e et 8^e corps, ont été fécondes en enseignements de toutes sortes.

C'est la première fois, en temps de paix, que se trouvait groupée, dans la main d'un seul chef, une masse de près de 120.000 hommes, et il s'agissait de faire mouvoir et combattre cette masse, de la loger et de la ravitailler, sans des espaces relativement restreints et sans troubler la vie ordinaire des populations.

C'était la première fois que le général Sausser, depuis qu'il est investi du commandement suprême des armées françaises en campagne, prenait le commandement effectif des troupes sur le terrain; la première fois que le grand état-major, dont l'institution (bien que copiée en partie sur l'état-major allemand) est due au ministre de la guerre actuel, était appelé à fonctionner ailleurs que dans les bureaux du ministère; la première fois que l'intendance, qui joue un rôle si important dans les immenses armées modernes, avait à assurer la subsistance et vivait comme à la guerre, sans précisément la nourriture par réquisition sur le pays — qui est simplifiée la question du ravitaillement, mais n'est pas donnée la mesure du service des subsistances; — la première fois enfin qu'une compagnie de chemins de fer avait à transporter des hommes, des animaux et du matériel dans des conditions de nombre et de rapidité analogues à celles de la mobilisation réelle et générale.

puis le 2 juin 1891 sont absolument intacts et s'élevaient à la somme de 2,050,210 francs 60 centimes.

RADIATION DE M. LAGUERRE. L'Echo de Lyon annonçait hier, en dernière heure, que le conseil de l'Ordre des avocats avait prononcé la radiation d'un de ses membres qui fait partie de la Chambre des députés. Il s'agit de M. Laguerre.

Depuis plusieurs mois, de nombreuses plaintes avaient été portées contre M. Laguerre, et il avait été l'objet de diverses mesures disciplinaires et suspensives.

C'est à la suite de nouvelles plaintes ayant, paraît-il, un caractère plus grave que le conseil de l'Ordre s'est décidé à rayser M. Laguerre.

ETRANGER

L'Angleterre et la Russie en Asie. Berlin, 6 janvier. Selon la Post, les progrès de l'Angleterre dans l'Asie centrale, coïncidant avec la marche rapide de la Russie vers le Pamir, constituent un danger de conflit.

Une nouvelle à sensation démentie. Vienne, 6 janvier. On mande de Sofia (source officielle) l'information d'après laquelle l'indépendance de la Bulgarie serait sur le point d'être proclamée.

Les Grèves en Allemagne. Berlin, 6 janvier. Les ouvriers corlonniers allemands ont décidé de faire grève générale au printemps si les patrons ne leur accordent pas une augmentation de salaires.

On annonce que les ouvriers boulangers du Brunswick se préparent à demander la révision du tarif des salaires et que les mineurs du district de Holzappel se sont mis en grève.

Les Etats-Unis et le Chili. Valparaiso, 6 janvier. On assure que le gouvernement chilien a donné des instructions au ministre du Chili à Washington afin de faire des excuses solennelles au gouvernement des Etats-Unis pour l'attaque malheureuse et déplorable dirigée contre le bâtiment des marins du Baltimore.

NOUVELLES DU DANOMÉY. Les razzias de Behanzin. — Le traité des esclaves. — Intermédiaires allemands. Paris, 6 janvier.

On écrit de Grand-Popo au Temps : Le roi du Danoméy, Behanzin, vient de piller Ouatchicome, ville principale des Ouatchis, située à deux heures et demie de marche de Grand-Popo, au nord-est, entre Peda et Podomey.

Behanzin fait actuellement des razzias chez tous ses voisins, pour faire fax obligations qu'il a contractées vis-à-vis du gouvernement du Congo belge et relatives à la livraison de soi-disant travailleurs.

Un fait qu'on doit faire connaître : une maison allemande, établie à Whidah sert ostensiblement aujourd'hui d'intermédiaire entre Behanzin et ledit gouvernement. Elle a déjà acheté un millier d'esclaves pour 250.000 mares et elle est avisée de l'arrivée prochain de 400.000 mares pour continuer la traite.

Le Temps ajoute : « Nous sommes incontestablement en présence d'un acte de traite, il est indispensable que le Congo belge s'explique sans ambages. A-t-il, oui ou non, des travailleurs engagés au Danoméy, à la suite d'un traité conclu par un intermédiaire avec Behanzin ? Voilà ce que nous lui demandons ».

Au Maroc. Tanger, 6 janvier. Les gouvernements espagnol et français ont donné l'ordre à l'arsenal de Cadix, de tenir un navire de guerre prêt à partir pour Tanger, sur la demande de son ambassadeur.

Deux des chefs Marocains envoyés au Touat pour en préparer l'annexion au Maroc, sont arrivés à Maracheeb.

De là, ils sont rendus auprès du Sultan, auquel ils ont remis les cadeaux des Ksour.

Ces cadeaux proviennent en majeure partie de razzias opérées de Timimouin à Maroc par les chefs de l'expédition qui ne pouvaient partir sans peine de mort, les mains vides devant leur maître.

De retour à Maroc, ils ont reçu les félicitations de tous les notables et les habitants de l'Atlas n'ont pas craint de porter une main criminelle sur une partie des présents destinés au sultan.

MENUS FAITS. Paris, 6 janvier. Le steamer Comorin est reparti hier matin d'Oran, à destination du Tonkin, après avoir embarqué un détachement de soldats de la légion étrangère.

M. Couturier, juge d'instruction, chargé des poursuites contre le Théâtre-Réaliste, a terminé l'instruction. Il rédigea aujourd'hui son ordonnance. Il est probable que M. de Chirac, directeur du Théâtre-Réaliste, et M. Méralval seront renvoyés devant le tribunal correctionnel pour outrages aux bonnes moeurs.

que la grève soit proclamée dans une réunion qui aura lieu dimanche prochain au Ti-Voli-Vaschall.

Les cochers des autres compagnies opèrent assez bien le versement qu'ils ont à faire au profit des grévistes. Il y avait hier 2,338 fr. 25 en caisse; on a donné des secours à ceux qui en désiraient.

Des mesures de police sont prises pour que tout acte de violence de la part des grévistes soit évité. Tous les dépôts de l'Urbaïne sont gardés; ils n'ont pas été menacés jusqu'à cette heure. Les agents n'ont eu à arrêter que trois grévistes.

Quant à la grève générale des cochers de fiacre, rien ne peut encore la faire prévoir; elle n'aura pas lieu, en tout cas, avant la réunion du syndicat des cochers que présidera, le 15 courant, M. Edouard Lockroy, député.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. New-York, 6 janvier. Deux trains de voyageurs se sont rencontrés près de Coquitum. Plusieurs wagons ont été mis en pièces, et les chauffeurs ont été tués. Quatre émigrants italiens ont été brûlés vifs.

UN PRÊTRE ESCROC. Paris, 6 janvier. Le tribunal correctionnel vient d'infliger treize mois de prison à l'ex-abbé Poignard, prêtre interdit du diocèse de Soissons, poursuivi pour port illégal du costume ecclésiastique et escroqueries variées.

Le tribunal a condamné M. Mercadier à deux ans de prison et à l'amende de 100 francs, pour avoir inventé par M. Mercadier, directeur des études à l'École polytechnique.

Dans ses recherches sur la théorie du téléphone, M. Mercadier a démontré que les qualités essentielles du téléphone, savoir l'intensité et la netteté des effets qui dépendent de la voix, ne dépendent pas des dimensions absolues des téléphones, mais bien d'une juste proportion entre les éléments suivants : intensité du champ magnétique, diamètre du diaphragme et épaisseur de ce diaphragme.

Partant de ce principe, M. Mercadier a pu réaliser des téléphones pesant moins de 50 grammes, alors que les poids moyen des téléphones ordinaires est de 400 grammes et ayant un diamètre de 3 centimètres.

Cette supériorité a été constatée en particulier dans les expériences faites sur une ligne souterraine de 75 kilomètres, sur une ligne téléphonique de 800 kilomètres et sur la ligne téléphonique de Paris-Londres.

Ces expériences ont permis à M. Mercadier de concevoir des récepteurs téléphoniques légers sans le secours des mains.

Le système de M. Mercadier est en ce moment au point, et il n'a besoin que d'être perfectionné pour être appliqué sur les téléphones existants.

Le système de M. Mercadier est en ce moment au point, et il n'a besoin que d'être perfectionné pour être appliqué sur les téléphones existants.

Le système de M. Mercadier est en ce moment au point, et il n'a besoin que d'être perfectionné pour être appliqué sur les téléphones existants.

Le système de M. Mercadier est en ce moment au point, et il n'a besoin que d'être perfectionné pour être appliqué sur les téléphones existants.

Le système de M. Mercadier est en ce moment au point, et il n'a besoin que d'être perfectionné pour être appliqué sur les téléphones existants.

Le système de M. Mercadier est en ce moment au point, et il n'a besoin que d'être perfectionné pour être appliqué sur les téléphones existants.

Le système de M. Mercadier est en ce moment au point, et il n'a besoin que d'être perfectionné pour être appliqué sur les téléphones existants.

Le système de M. Mercadier est en ce moment au point, et il n'a besoin que d'être perfectionné pour être appliqué sur les téléphones existants.

Le système de M. Mercadier est en ce moment au point, et il n'a besoin que d'être perfectionné pour être appliqué sur les téléphones existants.

Le système de M. Mercadier est en ce moment au point, et il n'a besoin que d'être perfectionné pour être appliqué sur les téléphones existants.

pièces de caoutchouc s'enlève facilement, de sorte que chaque personne peut avoir des pièces de recharge qui lui servent exclusivement.

Les pertes, assez conséquentes, sont couvertes par des assurances.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

Francis Maday, 16 ans, route de Paris : Claude Daumry, 42 ans, rue de Clermont ; Pierre Guillemer, 41 ans 1/2, quai du Béal; Pierre Pellosse, 10 ans, rue de la Bergerie.

A la suite de perquisitions, on a retrouvé, au domicile de quelques-uns d'entre eux, un certain nombre d'objets volés.

Les pertes, assez conséquentes, sont couvertes par des assurances.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Francis Maday, 16 ans, route de Paris : Claude Daumry, 42 ans, rue de Clermont ; Pierre Guillemer, 41 ans 1/2, quai du Béal; Pierre Pellosse, 10 ans, rue de la Bergerie.

A la suite de perquisitions, on a retrouvé, au domicile de quelques-uns d'entre eux, un certain nombre d'objets volés.

Les pertes, assez conséquentes, sont couvertes par des assurances.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Vienna. — Une récompense bien méritée. — M. Pierre Roche, employé chez M. Burdy aîné, filateur, rue Victor-Fauger, depuis 32 ans, vient d'obtenir, par un décret de M. le ministre du commerce, une médaille d'argent.

La lumière électrique. — Le pouvoir éclairant du gaz de la ville étant quelque peu mal défini, les consommateurs attendent avec impatience la lumière électrique.

Si ça continue, on ne pourra plus sortir qu'armé jusqu'aux dents. Chaque citoyen sera obligé de plus de tout compter sur la...

La ville paye branchements et canalisations : si les tuyaux sont courts et desservent de nombreux abonnés tant mieux...

La première livraison de ce récit de la « Great War of 1892 » débute par la cause première de la guerre : « une tentative d'assassinat contre le prince Ferdinand de Bulgarie »...

Guillotière, M. Fournier, 77 ans, domicilié rue Passet, 3. Le vieillard a été transporté dans une pharmacie voisine, où l'on a pansé la blessure...

reçu la visite de Dinah-Salifou, ex-roi des Nalous. L'INFLUENZA EN ANGLETERRE L'influenza prend tous les jours un plus grand développement à Londres et s'étend à toute l'Angleterre et l'Ecosse...

Officiers de réserve et de l'armée territoriale. Les conférences d'hiver, prescrites par M. le général de division gouverneur militaire de Lyon...

Meximieux. — Sou des écoles. — Le bal que la société du Sou des écoles avait organisé à son bénéfice, a pleinement réussi dimanche dernier...

Le temps. — Observations du journal, 6 janvier. A heures soir : — Direction du vent : Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : 1°.

UNION RÉGIONALE DES CYCLISTES Le 29 décembre a eu lieu la distribution des prix du concours de tourisme de l'U. R. C., sous la présidence de M. de Leiris, avocat à Lyon...

Arrestation. — Le service de la sûreté a arrêté hier dans un grand hôtel de notre ville, où il était descendu, un sieur Guillaume Laroze, 44 ans, se disant représentant de commerce...

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 6 Janvier 1892 3 0/0. 45 25 De Boers. 391 25 3 0/0 nouv. 47 12 Donnes. 472 12

TRIBUNE OUVRIÈRE Syndicat général des ouvriers maçons. — Réunion générale des adhérents à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, aujourd'hui, à 7 heures du soir...

LE CRIME DE TOULON Marche lente de l'enquête. — Étrange mutisme. On nous télégraphie de Toulon : L'instruction du double assassinat de la mère et de la fille Gremillot n'a pas abouti, jusqu'à présent, à de grands résultats...

Le conseil municipal se réunira ce soir, à 8 heures, en séance publique, à l'Hôtel de Ville. L'enlèvement des neiges et des glaces : Une affiche municipale rappelle les prescriptions de l'arrêté du 24 décembre 1887, aux termes duquel les propriétaires des rez-de-chaussées sont tenus d'opérer le dégelage...

CHRONIQUE JUDICIAIRE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON Chansons obscènes Le 7 novembre dernier, les nommés Villecourt et Bouquier chantaient et vendaient en bas de la Grande-Côte des chansons obscènes...

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui jeudi, 7 janvier, spectacle demandé : Les Deux Orphèens, drame en 3 actes et 3 tableaux de MM. Emery et Corson. Le spectacle sera terminé par J'épouse à la femme, vaudeville en 2 actes, tiré de 7 h. 1/2.

Comité des Républicains du V° canton. Réunion plénière du comité, samedi 9 janvier, à 8 heures du soir, brasserie Maurie, quai Juvr, 44, Vaise. Ordre du jour : adhésions au comité, lecture et vote du programme, décision relative à l'extension et au titre du comité.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — L'opéra. Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — Les Deux Orphéens et J'épouse à la femme.

Le Drame de la Prison de Montpellier Arrestation du quatrième évadé On nous télégraphie de Perpignan : Magnières, le quatrième évadé de la prison de Montpellier, et l'un des assassins du gardien, a été arrêté hier soir, à six heures, au café Jody, à Sures, par la gendarmerie de Béziers...

Les journaux du littoral méditerranéen nous apportent l'écho des succès obtenus par les artistes connus du public lyonnais. A Nice, dans le tableau de la troupe, nous relevons les noms de M^{lle} Martini, de MM. Cosira et Olive Roger.

Chronique Locale Le Calendrier. — Jeudi, 7 Janvier, 7^e jour de l'année. Premier quartier le 7 janvier; pleine lune le 14. Soleil : lever, 7 h. 55; coucher, 4 h. 20.

Chronique Locale (suite) Vol à la gare de Vaise. — Sur la réquisition de M. l'inspecteur de police à la gare de Vaise, les gardiens de la paix ont conduit au Palais de Justice, les nommés Camille C., 38 ans, et François B., 44 ans, tous deux employés à ladite gare.

Union régionale des cyclistes. — Assemblée générale mensuelle le 8 courant, à 8 heures 1/2 du soir, café Doche et Vallin, Doumoulin succursale. Anciens élèves de Joazeville-le-Pont. — Réunion générale samedi 9 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de l'Union patriotique du Rhône, 5, place de la Miséricorde, à Lyon.

HERNIES M. & M^{re} PUY-LAURENT BANDAGISTES-FABRICANTS 1, rue de la Barre au 1^{er}, LYON Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies.

LYON AU JOUR LE JOUR LES EAUX Le conseil municipal a, sur la planche, le projet du lac d'Anney. Ce projet n'est pas encore réalisé et il ne le sera pas demain, si nous en jugeons par le temps qu'a demandé l'étude des autres projets d'eau.

Le feu. — Un feu de cheminée s'est déclaré hier soir, à sept heures et demie, chez M. Villard, marchand de vin, rue du Pont de la Gare, 9, à Vaise. Aidé de quelques consommateurs, M. Villard a pu se rendre promptement maître du feu.

Chronique Locale (suite) Les Cambricoleurs. — La nuit dernière des malfaiteurs ont tenté de pénétrer dans l'appartement de M. Guillaud, marchand de bouchons, rue Mercière, 40. Les cambrioleurs ont essayé, à l'aide d'un pressoir, de faire sauter une porte qui, de l'allée, communiquait dans l'appartement.

Dernière Heure PAR SERVICE SPÉCIAL NÉCROLOGIE Limoges, 6 janvier. M. Édouard Dupont, officier de marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, oncle maternel du président de la République, est décédé aujourd'hui à Beaune, près de Limoges, dans sa 82^e année.

Union des républicains progressistes du 5^e arrondissement. — Liste des numéros gagnants de la tombola : 3 49 23 44 45 70 74 206 218 212 271 285 290 315 329 359 551 570 574 620 643 690 693 722 773 793 891 916 859 837 874 875 914 909 918 919 910 968 969 974 1.014 1.063 1.105 1.305 1.308 1.431 1.318 1.325 1.431 1.333 1.338 1.434 1.356 1.365 1.398 1.188 1.491 1.473 1.481 1.518 1.551 1.639 1.619 1.697 1.713 1.775 1.794 1.802 1.810 1.819 1.856 1.960 1.968 2.000.

LE PASSE-TEMPS (49^e ANNÉE) LYON, 14, rue Confort, 14, LYON Seul Journal Artistique & Littéraire VENDU DANS LES THÉÂTRES DE LYON ABONNEMENTS : Un An. 8 francs Six Mois. 4 — Trois Mois. 2 —

LYON AU JOUR LE JOUR (suite) Dans l'art de perdre son temps, le plus fort trouve toujours son maître. En attendant, il s'agit de répartir le plus équitablement possible entre tous les citoyens le peu dont on dispose; mais il faut en outre s'attacher à ne pas faire de dépenses hors de proportions avec le rendement probable.

Le feu (suite) M. Duplaquet, commissaire de police du quartier Sathonay, a fait les constatations d'usage. Chutes. — Un camion appartenant à M. Chavand, camionneur, rue Sébastien-Gryphe a renversé hier matin, grande rue de la

Chronique Locale (suite) Suicidé. — La concierge de la maison portant le n° 57 de la rue Imbert-Colomès, a découvert, pendu dans son domicile, le cadavre de M. Jean M., 59 ans, chapelier. Des voisins s'empressèrent de couper la corde, mais il était trop tard et tous les soins prodigués par le docteur Giuganino furent inutiles.

Dépêches Téléphoniques Paris, 7 janvier, 2 h. matin. LE ROI D'ESPAGNE Les bruits pessimistes qui ont couru sur l'état du roi sont sans fondement. On ne remarque au palais aucune inquiétude. Le roi est légèrement enrhumé.

COURRIER DU BRÉSIL Le paquebot français « Espagne », est arrivé aujourd'hui à Marseille provenant du Brésil et de la Plata et ayant eu, pendant la traversée, six décès dus à la variole qui sévissait à Rio au départ du navire.

LE PASSE-TEMPS (suite) M. ESCALAIS Prix du numéro : 15 centimes En Vente dans les Kiosques

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Jean Mauguin, chapelier, 68 ans, rue Imbert-Colomès, 26, f. 7 h. — Paul Eroutet, rentier, 68 ans, rue de la République, 13, f. 9 h. — Veuve Fiasconj, née Barbis, sans profession, 65 ans, rue Diderot, 10, f. 10 h. — Veuve Chrétien, née Ferge, sans profession, 74 ans, cimetière de Loyasse, f. 11 h. — Veuve Deroche, née Broissy, sans profession, 61 ans, rue Rivet, 2, f. 11 h. — Veuve Anfranc, née Michaudon, sans profession, 81 ans, boulevard de la Croix-Rousse, f. midi. — Jean Foray, tisserand, 88 ans, place Saint-Clair, 3, f. 1 h. — Claude Gagnoud, concierge, 77 ans, quai de la Pêcherie, 11, f. 2 h. — Veuve Saillard, née Guillet, couturière, 66 ans, rue Pouteau, 1, f. 3 h. — Marie Perrin, brodeuse, 43 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Marie Barthélemy, guimpeuse, 18 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Epoque Bernard, née Boyer, sans profession, 28 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. — Veuve Band, née Pouvin, sans profession, 87 ans, Charité, f. 10 h. — Epoque Collage, née Dossy, sans profession, 34 ans, Charité, f. 11 h. — Joseph Guillemot, 2 ans, Charité, f. 3 h. — Bordie Chalbos, couturière, 24 ans, rue Tupin, 33, f. 8 h. — Eugène Lereuil, 2 ans, rue de la Charité, 33, f. midi. — Raymond Leclercq, chaudronnier, 56 ans, rue d'Alger, 17, f. 1 h. — Paul Morel, rentier, 72 ans, rue Vaucoeur, 24, f. 2 h. — Veuve Pico, née Heraud, concierge, 62 ans, rue Mercière, 46, f. 3 h. — Hélène Farge, 7 ans, rue Servient, 6, f. 7 h. — Veuve Nicod, née Gros, sans profession, 75 ans, rue Cornudet, 29, f. 8 h. — Barthélemy Fraisse, sans profession, 66 ans, rue Cornudet, 29, f. 8 h. — Marquie Maridel, 12 jours, route d'Heyrieux, 143, f. 9 h. — Virginie Gorvel, 18 mois, chemin des Verriers, 10, f. 11 h. — Marius Dudaevais, 15 mois, rue de Gréqui, 263, f. 1 h. — Louis Bernachot, 14 mois, avenue de Saxe, 130, f. 9 h. — Claude Chambon, teinturier, 63 ans, à l'Hôpital, f. 7 h. — Veuve Ridier, née Bertrand, s. p., 75 ans, rue Saint-Pierre-de-Vais, 40, f. 10 h. — Pierre Druvel, tisserand, 90 ans, rue Saint-Georges, 83, f. midi. — André Motte, s. p., 77 ans, rue du Marché, 3, f. 2 h. — Jean Quinon, père hospitalier, 79 ans, à l'Antiquaille, f. 2 h.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT

— Jacques Jollois, menuisier, 43 ans, rue Montgolfier, 34, f. 7 h. — Marie Guigne, dévideuse, 74 ans, rue de Sully, 89, f. 9 h. — Veuve Durand, née Tavernier, rentière, 78 ans, rue Pierre-Corneille, 13, f. 11 h. — Veuve Allier, née Monroy, rentière, 61 ans, rue Pierre-Corneille, 51, f. 3 h. — Jacqueline Privas, s. p., 86 ans, rue Garibaldi, 7, f. 1 h.

BOURSE DE LYON

Du 6 Janvier 1892

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, CREDIT LYONNAIS, AU PORTEUR, AMORTISSABLE, etc. Values in francs.

OBLIGATIONS

Table with columns: Ville de Lyon, V. de Paris, etc. Values in francs.

BOURSE DE PARIS

Du 6 Janvier 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSA.

TELEGRAPHIE PRIVÉE

Table with columns: CLOTURE D'HIER, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, Erifal, Alpines, etc.

APRÈS BOURSE

Du 6 Janvier

Table with columns: 3 0/0 français, 4 1/2 1883, etc. Values in francs.

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Lyon - Guillotière

Table with columns: Foin, Luzerne, Paille de seigle, etc. Values in francs.

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

Du 6 Janvier 1892

Table with columns: Marché ordinaire, Paille bleue, etc. Values in francs.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 5 Janvier 1892

Table with columns: NOMBRE, SORTES, France, Espagne, etc. Values in francs.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: 4 Organs, 1 Trams, etc. Values in francs.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, etc.

CARTES DE VISITE

Table with columns: A LA MINUTE, LIVRÉS EN BOÎTE, etc. Values in francs.

LE WAGON (Service d'Hiver) - Contenant l'horaire de la Compagnie P.-L.-M. et des Compagnies du Rhône, Ouest-Lyonnais et Est de Lyon, etc.

VERMOREL - CONSTRUCTEUR - A VILLEFRANCHE (Rhône) - Défense contre le Phylloxéra - MATÉRIEL COMPLET - PALS INSECTICIDES PERFECTIONNÉS.

Entreprise de Travaux Publics et Privés - ODDOUX & C^{IE} - Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE - BOIS à BRULER - Vente de tous les matériaux concernant la construction.

Théâtre des Célestins - DIRECTION : Roger DALBERT - Très prochainement, 1^{re} Représentation de L'AUBERGE DES MARINIERS - Grande pièce en 5 actes et 9 tableaux, par M. Emile MOREAU.

EN PRÉPARATION - ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON - (INDICATEUR FOURNIER) - Fondé en 1869 - POUR L'ANNÉE 1892 - Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat.

SI VOUS AVEZ UN REPAS, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

SEUL LE QUINA ABRIC - permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de VIN DE QUINA - conforme au Codex - Fabrique à Lyon, Ph^e Gaudet, 31, rue Hôtel-de-Ville.

A VENDRE d'occasion - PETIT PRESOIR - en très bon état - S'adresser PETITS DOCKS du COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

Service d'Hiver - VIENT DE PARAÎTRE - L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER - de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux - Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes.

ÉTRENNES UTILES - 11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr. - Appareil photographique, 6 1/2 x 9, en noyer aré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON - et du département du Rhône - (ANNÉE 1892) - Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON (du 7 Janvier (100)) - ABANDONNÉE! - PAR Charles MÉROUVEL - JEANNE BARFLEUR - La tête penchée sur les pelouses, elle semblait considérer attentivement les lilas qui s'enroulaient par cette fiède matinée de printemps; mais ce n'étaient ni les fleurs des lilas, ni les bourgeons des tilleuls qui l'occupaient, ni même les moineaux qui se poursuivaient dans les branches.

— Tu vas lui faire une peine à ce garçon! Quel mal y a-t-il à respirer le bon air du matin? — Jeanne allait répondre, mais on frappa un petit coup à la porte. — C'était le portier qui donnait un simple avertissement. — Lorsque Colette ouvrit, il descendait déjà l'escalier; mais auparavant il avait glissé une lettre sous la porte. — Colette déchira l'enveloppe, pendant que Jeanne passait sa robe. — D'où ça vient-il? demanda la blonde. — Signature: Venotte. — Ah! qu'est-ce qu'il dit encore, ce-lui-là? — Tu vas voir. — Sois sérieuse, si t'en prie. — Comme tu es nerveuse ce matin! — C'est vrai, dit Jeanne, mais, ma pauvre Colette, c'est à cause de ce qui nous attend. Tu sais, les déboires vont commencer, et je tremble, je l'avoue, rien que d'y penser. — Peut-être serons-nous mieux accueillies que tu ne crois. Ce M. Venotte est une trouvaille. Ecoute. — Va. Colette lut: « Mes chères voisines, « Je crois avoir aplani les voies. J'ai parlé de vous. Je n'ose encore vous donner une certitude, mais je peux vous donner un espoir. Venez quand vous voulez. Le plus tôt sera le mieux. Vous me demanderez au magasin et je vous piloterai. Suis-je assez gentil! J'espère que vous reconnaîtrez plus tard le ser-

— Toujours. Vois plutôt. Colette rouvrit la croisée. En effet, l'interne était à son poste, mais debout, le chapeau sur la tête et prêt à sortir. — Il s'inclina dans un salut amical que Colette n'hésita pas à lui rendre, tandis que sa sœur, très soucieuse, se dirigeait vers l'escalier. — Près de la loge, le père Gombault, appuyé sur son balai, les arrêta. — Ou va-t-on si matin? demanda-t-il. — Hélas! soupira la brune, chercher une place. — Où ça? — Dans la maison de M. Venotte. — Une riche affaire et comme il n'y en a pas des douzaines sur le pavé de Paris. Il vous a donné rendez-vous? — Oui? — Déjà? — Oui; mais il n'est pas seul maître. — Ayez bon courage. On ne vous refusera pas. — Jeanne fit un geste de résignation. — A la grâce, dit-elle. — Le portier resta sur le seuil de la maison jusqu'à ce qu'elles disparussent au coin de la rue de Bien. — Ils seraient bien sots de les laisser échapper, grommela-t-il. Pas de danger! mais, après tout, il y en a tant! — C'était un joli couple, et dont on aurait eu de la peine à trouver le pendant, même dans ce Paris où tout abonde; de taille à peu près égale, Jeanne, un peu plus grande que sa sœur, mais avec une différence presque imperceptible, soignées jusqu'au bout des ongles, comme des duchesses. Elles s'en allaient côte à côte, Jeanne le bras appuyé sur celui de Colette et presque tremblante. — Tu as peur? dit l'aînée. — Nous sommes si peu faites à ce métier. Tiens, je voudrais être encore à Barfleur, dans notre pauvre maison, avec ton père si bon et notre mère qui nous aimait tant. J'y pense toujours. Qu'importe l'argent, si on est libre! Mais là, dans ces boutiques, où nous serons sous la dépendance de tant de maîtres, qui sait ce que nous deviendrons? — N'inquiète donc pas. Tu verras. Tout ira bien. — Plaise à Dieu! — Elles suivirent le même chemin que la veille en allant au restaurant Follet. Elles arrivaient au boulevard Saint-Germain, lorsqu'elles furent dépassées par un jeune homme qui marchait très vite. — Auprès d'elles, il se retourna et porta la main à son chapeau. — Ton amoureux! dit Colette. — Tu m'ennuies! Pourquoi pas le tien! — Non. C'est toi qui lui plais. — A qui le vois-tu? — Est-ce que ça ne se devine pas? Hier, il te dévorait des yeux. L'interne se hâta comme un soldat en retard et qui craint la salle de police. Il remonta vers l'Odéon. Deux ou trois fois il se retourna rapidement, en craignant d'être remarqué. Les deux jeunes filles suivirent le boulevard comme pour gagner Cluny, mais lentement. — On arrive toujours assez tôt à une déception.